

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 22 JANVIER 2018 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin.
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Audrey Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SOUSSIONS – CAMIONNETTE CHÂSSIS – CABINE 3500, SIX ROUES À CABINE SIMPLE AVEC ESPACE CARGO SURBAISSÉ **021-02-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une camionnette châssis cabine 3500, six roues à cabine simple avec espace cargo surbaissé, les soumissions suivantes ont été reçues le 7 décembre 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix total (allocation sur échange et taxes incluses)
Duchesne Auto limitée – Alma	61 592,10 \$
Alma Ford inc. – Alma	65 513,90 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le directeur adjoint du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette châssis cabine 3500, six roues à cabine simple avec espace cargo surbaissé à la firme « Duchesne Auto inc. » d'Alma, pour un montant de 61 592,10 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout, financé selon les modalités suivantes :

- Une somme de 49 500 \$ prise à même les revenus provenant de la vente aux enchères d'équipements roulants;
- et le solde de 12 092,10 \$, par un emprunt au fonds de roulement, montant qui sera remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

022-02-2018

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 02.


greffier


maire